

# CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 25 JUIN 2021

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le 25 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Auzelles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Laure NUNES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2021.

Nombre de conseillers : - en exercice : 11 - présents : 10 - représenté : 1

PRESENTS : Mme NUNES, Maire – M. FOULHOUX et Mme ARCHENY, Adjoint – Mme JUILLE – M. MORDIER - Mme CALVÉ – M. CHARFOULET – Mme PELLET – M. EYMERÉ – M. DAUPHIN.

REPRESENTE : Mme ROSSI par Mme NUNES

SECRETARE DE SEANCE : M. EYMERÉ

### 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 avril 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 9 avril 2021.

### 2. Information du Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Municipal.

T1 droite : location depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021, à M. GOURIOU Yannick

### 3. LISTE DES MEMBRES DES SECTIONS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il lui appartient, comme chaque année, de dresser la liste des membres des sections.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec huit voix pour et trois abstentions (Mme JUILLE, Mme ROSSI et M. MORDIER, membres de section), dresse la liste des membres des sections :

<b>AILLOUX ET AUTRES</b>	<b>FONTANAS - LA GUELLE</b>
01 – M. COUPAT Daniel et Mme SZWOLGIN Beata 02 – Mme GAJDOS Mélissa 03 - Mme PICARD Emilie 04 – Mme PICARD Fanny 05 - M. et Mme PICARD Jacques 06 – M. VAES Philip	01 - M. et Mme FLOT Alain 02 – M. FRYDMAN Alexandre 03 – M. et Mme MARCEL Alain 04 – M. MONTEL André 05 - M. et Mme MONTEL Daniel 06 - Mme MONTEL Huguette 07 – M. PIRONON Michel
<b>BESSET – BAS</b>	<b>NEUVILLE</b>
01 - Mme CHARDY Marie 02 - M. et Mme JUILLE Christophe 03 – M. MANCHELIN Richard et Mme LEPERS Nathalie 04 – M. MOULIN Jean-Philippe et M. ELLIOT Christophe 05 - M. et Mme SEPTIER Maurice	01 – M. BLUYENS Didier et Mme CALLENS Charlyne 02 – M. CHATENET Jérémy et Mme BOURBON Sandra 03 - Mme DESUSCLADE Simone 04 – M. MORDIER Pierre 05 - Mme RAFFIER Claire 06 - Mme ROUVET Eliane

<b>CAVET</b>	<b>LA VAISSE</b>
01 – Mme BEST Laure 02 – Mme DENIAU Aline 03 - M. et Mme ROSSI Mickaël	01 - Mme CHIREUX Michèle 02 – M. et Mme TAVARES José
<b>CHASSAGNE - LE BUISSON</b>	<b>VINDIOLET</b>
01 - Mme BERRANGER Georgette 02 – M. et Mme BORDEL Jean 03 – M. et Mme CHARLES Grégory 04 – M. et Mme LOUBAT Serge 05 - M. MAJEUNE Henri 06 - Mme MOSNIER Sylvie 07 - M. PELLET Fernand 08 - M. et Mme PELLET Ludovic 09 – M. et Mme SEPTIER Ludovic 10 – M. PIOTET Jean-François et Mme MACIEL Emilie 11 - M. VACHERON Yannick	01- M. et Mme CLUZEL René 02 - Mme DALMAS Marie-Pierre 03 – M. DUMAZEL Frédéric 04 - Mme GARDEL Lucienne 05 - Mme LIGER Véronique 06 - Mme PIOTET Marie 07 - M. et Mme RENOUX Jimmy 08 - M. ROUQUETTE Gilles
<b>DARNES ET AUTRES</b>	<b>CHIGROS</b>
01 - M. et Mme BERNARD François 02 - Mme BERNARD Séverine et CHARFOULET Frédéric 03 - M. et Mme CLEMENT François 04 - M. et Mme ECHALIER Daniel 05 – M. GAUTIER Jean-Michel et Mme KOGAN Marie-Hélène 06 – Mme GEOFFRE Hélène 07 – M. et Mme GEOFFRE Jean-Pierre 08 – Mme SMIT Antonia	01 – M. FOURNET Eric

### **3. ACHAT DES PARCELLES BC 244 et BC 245 à Mme Patricia LAROCHE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Mme Patricia LAROCHE a informé la commune de sa décision de vendre deux parcelles d'une superficie de 2ha 92a 85ca, situées près du Bourg. Ces deux parcelles constituent le seul terrain classé constructible à proximité du Bourg.

Madame le Maire propose donc, afin de constituer une réserve foncière, que la commune se porte acquéreur de ses parcelles :

- BC 244 : 10a 60ca, zone Uc (présence d'un hangar agricole)
- BC 245 : 1ha 32a 85ca, zone Uc

Madame LAROCHE souhaite vendre ces parcelles 8 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'acquérir les parcelles BC 244 et BC 245 appartenant à Mme Patricia LAROCHE demeurant au Bourg commune d'Auzelles, au prix de 8 000 €;
- autorise Madame le Maire à procéder à cette vente par acte administratif ;
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires ;
- autorise Monsieur Pascal FOULHOUX, 1<sup>er</sup> Adjoint, à représenter la Commune d'Auzelles et à signer cet acte administratif de vente, ainsi que tous les documents nécessaires.

### **4. COUPES DE BOIS 2021**

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2021 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier. Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2021, les destinations suivantes :

	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Proposition
Section de Neuville	1	0.37	Définitive	Vente public Sur pied
Forêt communale de la Molette	1	0.65	Définitive	Vente public Sur pied

Après délibération, avec 10 voix pour et une abstention (M. MORDIER membre de la section de Neuville), le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Une réflexion sera engagée sur le devenir de cette parcelle : replantation ? avec quelles essences ? vente du terrain ?

#### **5. REDUCTION DU LOYER DE LA LICENCE IV**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de réduire le montant du loyer annuel de la location de la licence IV à l'Auberge de Chabanettes.

En effet, le confinement et les conséquences de la crise sanitaire, ont fortement réduit l'activité de l'établissement. Elle propose de diminuer de 25 % le montant du loyer annuel, soit 164.51 €, au lieu de 219.34 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de réduire de 25 % le montant du loyer annuel de la location de la licence IV à l'Auberge de Chabanettes, soit 164.51 €, au lieu de 219.34 €.

#### **6. VENTE D'UNE PARCELLE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme va procéder à l'aménagement de la Route Départementale 996, à proximité du village des Tourdies. Il accomplit actuellement les formalités préalables au transfert de propriété des emprises nécessaires aux travaux.

La Commune d'Auzelles est propriétaire de la parcelle AK DP 2, incluse dans le projet. Le Conseil Départemental sollicite de la part de la Commune d'Auzelles l'autorisation de cette vente et la signature d'une promesse de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de vendre au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme la parcelle AK DP 2, nécessaire à son projet d'aménagement de la Route Départementale 996, au prix de 1 € ;
- autorise Madame le Maire à signer la promesse de vente, ainsi que tous les documents nécessaires à cette transaction ;

#### **7. Questions diverses**

- Projet de voirie 2022 : rendez-vous avec M. PERRUFFEL le 19 juillet, à 9h. Chiffrage d'un programme pluri-annuel.
- Programme amendes de police 2021 : un projet de stationnement handicapé devant la mairie, est actuellement à l'étude par les services routiers départementaux. Il sera présenté à une prochaine réunion du conseil.
- Adressage : la Poste a bientôt fini son travail. Il restera à vérifier son fichier et à rajouter le nom des habitants. Des devis vont être demandés pour les panneaux.
- Les panneaux des villages manquants ou abîmés vont être commandés.
- Les services routiers départementaux vont être sollicités pour la pose de panneaux « attention enfants » « attention piétons » sur les routes départementales.

- Circulation dans le Bourg : la vitesse va être limitée à 30 km/h dans le Bourg, à partir de chez Mme PORET, du cimetière et du SIAEP.
- L'intervention du pôle urbanisme du Parc a été sollicitée (réunion jeudi 30 septembre) pour la réflexion sur l'aménagement de la place de l'église et l'avenir du presbytère.
- PLUI : le pastillage sera fait en même temps que le fichier de l'adressage.
- Rénovation de l'éclairage public : une réunion sera organisée en octobre.
- Demande de création de conseils consultatifs :  
M. Daniel COUPAT, lors d'un rendez-vous en mairie, le 18 décembre 2020, a présenté à Mme le Maire, une demande de création de conseils consultatifs, émanant d'habitants de quatre villages (Le Buisson, la Fontanne, la Fougère et Neuville), datant des 1<sup>er</sup> et 15 juillet 2020 et donnant pouvoir à l'association « le Geai des bois » pour les représenter. Mme le Maire a alors indiqué à M. COUPAT, que compte tenu de la création de commissions communales ouvertes aux habitants, elle refusait cette demande.  
M. COUPAT a, par mail, le 24 avril 2021, proposé de regrouper ces quatre conseils consultatifs en un seul, en joignant un modèle de délibération et de règlement. Il a également envoyé une lettre en recommandé, reçu en mairie le 24 juin 2021, pour demander une réponse à sa demande datant du « 20 février 2020 »  
Les élus lui ont rappelé que les commissions sont ouvertes à tous les habitants, que ces conseils consultatifs feraient doublons. Ils se sont étonnés que cette demande n'émane que de quatre villages. Que cette demande de création de conseils consultatifs soit associée à un pouvoir donné à l'association « le geai des bois » de les représenter, leur paraît contradictoire.  
Le fonctionnement de la commune reste à taille humaine. Les conseillers municipaux et les habitants de la commune, n'ont pas besoin d'intermédiaire.  
Pour ces motifs, le conseil municipal ne donnera pas suite à ces demandes de création de conseils consultatifs.  
Une réponse sera faite à tous les signataires dans ce sens.
- Protection incendie : un diagnostic des bornes incendie va être réalisé avec le SIAEP du bas Livradois et les pompiers.
- Marché du vendredi soir : le marché fonctionne bien, avec de nouveaux exposants :
  - pizzas sur réservation 2 fois par mois en été (16 et 30 juillet, 6 et 20 août) puis le 2<sup>ème</sup> vendredi du mois,
  - miel de Brousse
  - pralines
- Epaves de M. Dusserre-Telmon devant son garage. Un courrier lui a été envoyé.
- Le hangar acheté à Mme LAROCHE servira à entreposer du matériel communal.

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 22 heures 30.

Affiché à la porte de la Mairie, le 28 juin 2021.

Le Maire,



Marie-Laure NUNES.